

Dossier de consultation et descriptif technique

Marché à procédure adaptée (MAPA)

Mission d'animation d'ateliers collectifs et
d'accompagnement individuel sur la montée en
compétences des stratégies achats dans les PME dans le
cadre de l'action

« NAE Green & Competitive Purchasing »



Date d'envoi de la demande : 10/10/2023
Date limite de remise des offres : 14/11/2023
Date de commencement de la prestation : 1^{er} semestre 2024

Sommaire

1- Présentation de NAE.....	page 2
2- Présentations des missions.....	page 2
2.1. Lot 1 : L'accompagnement collectif et individuel sur les achats en général	page 3
2.2 Lot 2 : L'accompagnement collectif et individuel sur les achats responsables	page 4
3- Durée de la mission	page 5
4- Sélection des partenaires.....	page 6
5- Clauses particulières.....	page 6
6- Clauses financières et juridiques.....	page 7
7- Réponses à la consultation.....	page 7

1. PRESENTATION DE NAE

Avec plus de 21 500 emplois, la Normandie se positionne au premier plan des régions aéronautique, spatiale, de défense, de drones et de sécurité de France.

Présente dans toute la Normandie, NAE compte parmi ses adhérents plusieurs grands industriels tels que Safran, ArianeGroup, Naval Group, Thales ou encore Collins Aerospace, mais également tout un maillage de TPE, PME-PMI, ETI, start-up, laboratoires de recherche et établissements d'enseignement supérieur.

Avec ses 172 membres, NAE compte 21500 salariés et pèse 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Afin de soutenir ces structures dans toutes les dimensions de leur développement, la filière NAE s'est structurée en association autour de 5 axes de travail : Recherche, Technologie & Innovation (RTI), Business & International, Emploi & Formation, Compétitivité et Communication.

Afin d'aider les entreprises dans l'amélioration de leurs achats et approvisionnements NAE souhaite lancer une nouvelle action collective nommée « Green & Competitive Purchasing » pour un groupe de 8 à 12 entreprises membres de NAE.

Cette opération est soutenue par l'Etat - Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Financé par



2. Présentation des missions et règlement de la consultation

Ce marché est un marché à bons de commandes. Il n'y a pas de montant minimum, ni de montant maximum à ce marché.

Ce marché est composé de deux lots :

- Lot 1 : L'accompagnement collectif et individuel sur les achats en général
- Lot 2 : L'accompagnement collectif et individuel sur les achats responsables

Les prestations relatives à ce marché commenceront au premier semestre 2024 à la réception de la notification des résultats et d'un bon de commande et terminera le 31/12/2025.

Les prestataires sont libres de répondre à un ou plusieurs lots.

2.1 Lot 1 : L'accompagnement collectif et individuel sur les achats en général

Les entreprises qui participeront à cette action seront des PME/ETI confiant, ou dans l'objectif de le faire, la fonction achat à une personne dont cela est le métier. Les différences de maturité entre les membres du groupe seront prises en compte dans les journées individuelles dont les thématiques seront fixées « à la carte » en fonction des besoins, après un dialogue entre le prestataire et le membre NAE.

2.1.1 PARTIE COLLECTIVE

Il est demandé à chaque prestataire de proposer un programme d'ateliers collectifs pertinent sur les achats directs (ou achats de production) dont les grandes lignes sont les suivantes :

- Mise en place ou révision d'une stratégie achat pertinente en fonction du contexte économique et géopolitique actuel
- Mapping et analyse du portefeuille
- Comment faire un achat technique / analyse des inducteurs de coûts
- Analyse des risques et des sécurisations nécessaires
- Construire et déployer un plan d'actions achat
- Pilotage des fournisseurs et gestion de leurs capacités

Tout au long des ateliers collectifs, le prestataire devra présenter au groupe des outils méthodologiques et les mettre ensuite à leur disposition à l'issue de l'atelier. En répondant à ce marché, le prestataire s'engage à céder l'intégralité des présentations et outils présentées lors des sessions collectives à NAE pour diffusion aux participants.

Le prestataire candidat devra envoyer avec sa proposition un programme détaillé en indiquant le nombre de jours (entre 4 et 6) nécessaire pour cette partie collective.

2.1.1 PARTIE INDIVIDUELLE

Cette partie comprend un maximum de 4 jours de conseil en présentiel chez les entreprises du groupe (ce nombre peut aussi être fractionné en demi-journées). A l'issue d'un formulaire de diagnostic de maturité qu'il aura réalisé, fait valider par NAE, envoyé aux entreprises et récupéré, le prestataire sélectionné et chaque entreprise devront ensemble déterminer le ou les objectifs majeurs de la mission individuelle en fonction du degré de maturité achat et des besoins exprimés de chaque entreprise.

A l'issue de ce dialogue le prestataire et l'entreprise choisiront 1 à 2 thématiques sur lesquelles le conseil individuel portera. Ces thématiques devront être choisies parmi une liste de thématiques à proposer par le prestataire dans son offre.

Le prestataire candidat devra envoyer une liste des thématiques d'accompagnement qu'il propose avec le nombre de jours associés ainsi qu'avec le prix pour chaque module d'accompagnement.

2.2 Lot 2 : L'accompagnement collectif et individuel sur les achats responsables

2.2.1 PARTIE COLLECTIVE

Cette partie devra se traiter en 1 à 2 journées en fonction du programme proposé. Il appartient à chaque prestataire de proposer le contenu d'un plan pour animer un atelier collectif sur le thème des achats responsables dont les grandes lignes seraient les suivantes :

- Comment construire une politique Achats Durables et respecter le devoir de vigilance
- Sélectionner et développer les fournisseurs les plus durables
- Sécuriser les filières amont
- Intégrer les dimensions RSE dans l'évaluation du coût global
- Intégrer les exigences RSE dans le choix et l'achat des composants

Tout au long des ateliers collectifs, le prestataire devra présenter au groupe des outils méthodologiques et les mettre ensuite à leur disposition à l'issue de l'atelier. En répondant à ce marché, le prestataire s'engage à céder l'intégralité des présentations et outils présentées lors des sessions collectives à NAE pour diffusion aux participants.

Le prestataire candidat devra envoyer avec sa proposition un programme détaillé en indiquant le nombre de jours nécessaire pour cette partie collective.

2.2.2 PARTIE INDIVIDUELLE

Une journée (ou deux demi-journées) de conseil est prévue pour chaque entreprise du groupe. L'objectif de cette journée devra être décidé en commun entre le prestataire et l'entreprise, parmi une liste de thématiques à proposer par le Prestataire dans son offre.

3. DUREE DE LA MISSION

Le prestataire sélectionné démarrera sa mission au 1^{er} semestre 2024 quand NAE aura constitué son groupe d'entreprises. La mission devra être réalisée sous 12 mois à partir de la date de démarrage.

4. SELECTION DU/DES PARTENAIRES

Choix du/des prestataire(s)

Nous demandons, dans la réponse à cette consultation :

- Une note précisant le contenu proposé de chaque partie d'atelier collectif et les thématiques proposées pour l'accompagnement individuel, ainsi que les outils méthodologiques qui seront présentés et la méthode pédagogique proposée (une méthode dynamique et collaborative est souhaitée)
- Une présentation de l'équipe proposée pour chaque partie collective et individuelle avec CV et références. A noter : NAE demande uniquement des consultants experts et qui ont donné un très fort taux de satisfaction entreprises lors des missions précédentes.
- Un devis indiquant le nombre de jours par partie et sous-partie, ainsi que le prix à la journée, en précisant si les frais de déplacements sont inclus. Si les frais de déplacement sont exclus, merci de nous indiquer leur calcul.
- Le détail de votre part d'activités avec respectivement les PME, ETI et grands groupes
- Vos références pour des missions du même type dans le secteur de l'aéronautique, le spatial et la défense
- Vos références dans l'industrie en général

Critères de choix du/des prestataire(s)

1. Pertinence et complétude de la proposition : coeff 3
2. Coût de la prestation : coeff 3
3. Dynamisme et pertinence de la méthode pédagogique proposée : coeff 2
3. Références missions du même type pour clients dans nos secteurs : coeff 1
4. Expertise dans PME ETI de l'industrie : coeff 2

NAE se réserve le droit d'attribuer chaque lot à un ou plusieurs prestataires.

5. CLAUSES PARTICULIERES

- C'est NAE qui contractualisera avec ses Membres (avec une clause de confidentialité vous autorisant à nous transmettre les informations les concernant), et donc NAE sera le client du/des prestataire(s) sélectionné(s). Un reporting d'avancement quantitatif et qualitatif devra nous être fait tous les mois sous un format powerpoint à convenir entre nous, tant pour le groupe que pour chaque membre du groupe
- En cas de frais de déplacement non inclus dans vos prix à la journée, alors les règles de frais de déplacement doivent être convenues entre nous au préalable, et une optimisation géographique des déplacements devra être organisée.
- Dans le cadre de sa politique d'excellence, NAE entérinera chaque consultant intervenant pour les formations collectives à l'appui d'un entretien préalable et la fourniture de références. Le prestataire en transmettant son offre à NAE s'engage à changer de consultant de manière réactive si ce dernier ne donne pas satisfaction à l'entreprise NAE.
- Les planches des réunions collectives devront être transmises à NAE et ses membres participants, ainsi que les outils méthodologiques sous format utilisable (non pdf)

6. CLAUSES FINANCIERES ET JURIDIQUES

- Le contrat alloué au(x) prestataire(s) sélectionné(s) sera régi par le droit français et les litiges éventuels traités par le Tribunal du Commerce de Rouen
- En cas de manquement du Prestataire à ses obligations et/ou d'insatisfaction forte de NAE par rapport à la prestation effectuée, alors NAE se réserve le droit de rompre ledit contrat, sans que celui-ci ne donne lieu à aucune compensation de quelque nature que ce soit.

7. REPONSES A LA CONSULTATION

Les prestataires sont libres de répondre à un ou plusieurs lots.

Les réponses sont à nous envoyer par réponse électronique sur <https://demat.centraledesmarches.com/7072209>

Date limite de dépôt des dossiers : au plus tard le 10 novembre 2023

Le premier tri des propositions sera réalisé à partir des dossiers à réception.
Des entretiens de sélection pourront être organisés dans nos locaux ou en visio.
La décision d'attribution du marché sera communiquée au plus tard fin janvier 2024.

Pour tout renseignement complémentaire concernant la prestation attendue, contacter
Fabienne Folliot – ff@nae.fr – 0673440122